249 H. eccl. du Can. N° 6

(COPIE)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 6 octobre 1892.

JOS. FRÉMONT, ÉCR.,

Maire de Québec.

Monsieur le Maire,

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec ont dû ou doivent prochainement présenter au conseil de ville une pétition dans laquelle elles demandent d'être exemptées de payer la taxe de l'eau. Je crois de mon devoir d'appuyer cette démarche qu'elles font, non pas comme communauté religieuse, mais comme institution de charité consacrant tous ses revenus pour faire une œuvre que la ville de Québec devrait faire et ne fait pas.

Je désire, à ce sujet, appeler l'attention de votre honorable conseil sur les faits suivants :

A Québec, comme dans toutes les localités importantes et populeuses, il y a beaucoup de malades pauvres qui ont absolument besoin d'être recueillis, de trouver un abri dans leur dénûment et leurs souffrances, de recevoir, outre les aliments, les soins intelligents de médecins et de personnes dévouées.

A qui incombe l'obligation d'abriter, de nourrir, de faire soigner ces malades, ces pauvres ? A la ville de Québec.

Dans d'autres pays, certaines villes dépensent chaque année des sommes énormes pour soulager ces misères de leurs habitants.

Qu'a fait la cité de Québec jusqu'à présent pour ces malheureux dénués de toutes ressources ? Rien, ou à peu près rien. Elle a contracté l'habitude de laisser à l'Hôtel-Dieu le soin de faire les dépenses qu'elle devrait faire et même de lui imposer des taxes.

Qu'a fait et que fait encore l'Hôtel-Dieu ?

Il a fait depuis deux siècles et demi et il fait encore ce que la ville de Québec aurait dû faire à ses frais et dépens. Il vient de construire pour recevoir ces pauvres malades un édifice princier, muni de tout le confort moderne, un édifice qui fait honneur à la ville de Québec et encore aux vues larges et à la charité des religieuses qui l'ont construit ; il reçoit les malades de la ville, il nourrit les malades de la ville, il soigne les malades de la ville, il confie aux plus habiles médecins les malades de la ville. Plus que cela, l'Hôtel-Dieu a donné dans Saint-Sauveur au delà de cinquante lots de terrain pour le passage de l'aqueduc. Et les religieuses ont fait et font tout cela GRATUITEMENT pour la ville ; elles ne demandent maintenant qu'une seule chose, c'est que la ville leur donne de l'eau pour leurs malades ou plutôt pour ses malades et pour celles qui les soignent gratuitement : est-ce trop ?

Des infirmières laïques faisant l'œuvre de la ville, seraient-elles moins exigeantes que nos religieuses ?

Si l'on ne veut pas faire une exception pour la communauté de l'Hôtel-Dieu, qu'on alloue pour le soin qu'elle

donne aux malades de la ville une somme équivalente à la taxe de l'eau ; ou encore que la ville paye à l'Hôtel-Dieu la note journalière de chaque malade qui y est reçu.

Si l'on persiste à ne pas vouloir fournir AU MOINS L'EAU GRATUITEMENT, je laisserai aux citoyens de Québec, dont l'esprit de justice est bien connu, le soin de tirer la conclusion qui découle naturellement et rigoureusement de l'exposé des faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
L'expression de mes sentiments les plus dévoués,

† L N. Arch. de CYRÈNE,
Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau.